



Bordereau de versement

TAXE APPRENTISSAGE

Le lycée professionnel Jeanne d'Arc est habilité à percevoir la Taxe d'Apprentissage au titre des 13% des dépenses libératoires effectuées par l'employeur.

VOTRE STRUCTURE	
Raison sociale	
SIRET	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Personne à contacter	
Tel	
Mail	
VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE	
Masse Salariale Brute 2021 x 0.68 % = Base de Cotisation Taxe Apprentissage 2022	
Base de cotisation TA 2022 x 13% = Taxe d'apprentissage 2022	
VOTRE VERSEMENT	
<input type="checkbox"/> Chèque (à l'ordre de l'Association Saint Sauveur)	N°
<input type="checkbox"/> Virement (nous contacter pour RIB)	
<input type="checkbox"/> Espèces	
<input type="checkbox"/> Site de l'établissement	

Pour nous permettre de suivre votre contribution, merci de bien vouloir retourner ce bordereau complété par :

Mail : apprentissage@jeannedarc-mazamet.fr

Courrier : Lycée Professionnel Jeanne d'Arc – 23 rue de la Vanne – 81200 MAZAMET

Pour tout renseignement : 05.63.97.58.20, votre contact : M. Régis PIQUEMOLES

Fait à : _____ Le : _____
Signature et cachet de l'entreprise